



17^{ème} FOULEES TOUSSAINTAISES

REGLLEMENT

- **Date : 25 OCTOBRE 2026 - COURSE NATURE DE 10.6KM**
 - **RANDONNEE PEDESTRE DE 6.5KM**
 - **Catégorie** : masters, seniors, espoirs, juniors et cadets H et F – licenciés ou non licenciés
 - Les parcours ne sont pas accessibles aux coureurs handisports.**
 - **Départ et arrivée** : parking de la salle de l'Epinay
 - **Horaires de départ** : 10.6 km à 9 H 30 - Randonnée pédestre à 9 H 35
 - **Stationnement** : Parkings fléchés à disposition (salle de l'Epinay, des Tilleuls).
 - **Dossards** : à retirer à la salle de l'Epinay à partir de 8 heures.
 - **Local contrôle antidopage** : à la salle de l'Epinay.
 - **Vestiaire, douche et sanitaire** : à la salle de l'Epinay.
 - **1 Ravitaillement** : au km 5,2.
 - **Sécurité** : Respectez le code de la route lors de votre échauffement. Empruntez au maximum la partie droite de la chaussée. Pendant la course et la randonnée, circulation ralentie mais pas interrompue.
 - L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment.
 - **Environnement** : Aucun détritrus ne devra être jeté sur le circuit sous peine de disqualification. Les concurrents devront par souci du respect de l'environnement emprunter uniquement les sentiers balisés et en aucune façon nuire à l'écosystème.
 - **Service médical** : Protection civile de Saint Martin du Manoir.
 - **Assurance** : AXA assurances à Valmont.
 - **Loi RGPD**: Depuis le 25 mai 2018, le nouveau règlement général pour la protection des données (RGPD) est mis en place au sein de l'Union Européenne. A ce titre, nous vous informons que votre adresse mail est inscrite dans notre base de données. En aucun cas ces éléments ne sont utilisés pour autre chose que des envois de renseignements ou d'offres sur nos courses.
 - **A la place du certificat médical de non contre-indication (CACI), une attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de 3mois est à fournir (<https://pps.athle.fr/>) ou la copie de la licence avec son numéro.**
 - Pas de certificat médical pour la randonnée.
 - Pour les coureurs mineurs non licenciés, l'autorisation parentale et un certificat médical de moins d'un an sont obligatoires.
 - **Prix des inscriptions** : 10.6 kms : 11 euros - Randonnée pédestre : 6 euros (1 euro supplémentaire si inscription le jour de l'épreuve pour la course pédestre). Chèque à l'ordre de l'ASCT Tennis de table de Toussaint.
 - Le nombre d'inscriptions est limité à 250 pour les courses et 100 pour la randonnée.
 - Le classement sera arrêté après 1H30 de course mais les temps et l'accueil des derniers seront assurés.
 - **Récompenses** : A tous les participants de la course et de la randonnée
 - Coupes ou lots aux 3 premiers et premières de la course.
 - Coupes ou lots aux premiers de chaque catégorie (non cumulables).
 - Pas de classement, ni de remise de dossard pour la randonnée.
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pénales et civiles en cas d'incident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victimes du fait de leur participation aux Foulées Toussaintaises ainsi que tous les vols et dégradations pouvant survenir durant la manifestation.
- **Droit d'image**: Par le simple fait de leur inscription les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.
 - **Tous les participants acceptent le règlement, ou s'abstiendront de participer aux épreuves prévues.**